

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE L'INFORMATION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° _____ /INTERETS/DGPT/DGPEL.-
Portant intégration et nomination de
Monsieur IBOVI (Simon)
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I, des Services Administratifs
et Financiers - S/F -
(Administration Générale)

Le PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/64 du 7.2.84 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines dispositions de la Cons-
titution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.6.62 portant statut général des fonctionnaires
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/42 du 29.12.1962 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie A des S/F;
(/u le décret n° 62/430 du 9.6.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195 du 5.6.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres par la loi n° 15/62 du 3.6.62 portant statut général des fon-
ctionnaires;
(/u le décret n° 62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81 du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 relatif à la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/47 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret n° 62/195 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/85 du 8.8.84 portant nomination du Premier Minis-
tre;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du
Gouvernement;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérieurs
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/200 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation
des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations ad-
ministratives des Agents de l'Etat;
(/u le Protocole d'accord du 29.11.1980, signé entre la Roumanie et la
République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 74/229 du 10.9.74 attribuant certains avantages aux
Economistes Statisticiens et les Diplômés de grandes Ecoles et Institut de
l'Enseignement Supérieur de Commerce
(/u la lettre n° 5740/FIN.SS.CAB.D, du 16.11.85 du Directeur de l'Organi-
sation et des Ressources, transmettant le dossier de candidature constitué par l'in-
teressé

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE.

AE

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.1962 et du Protocole d'Accord du 29.11.1980 (~~suscité~~), Monsieur IBOVI (Simon) né le 28 Octobre 1957 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques, Spécialité : Commerce, obtenu à l'Académie des Etudes Economiques Bucarest (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974, suscité, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 3 : Monsieur IBOVI (Simon) est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4 : Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au ~~JORF~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

BRAZZAVILLE, le 21 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

ORPC 1
DGP/DPCE 3
DGP/BSF 1
G.B. 3
C.F. 1
F.B. 2
INTERESSE 1
BOSSIER 3
GG/BC 2/-